



# Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

**2021 : + 2,8%**

Janvier : +0,3%

Février : +0,8%

Mars : +1,4%

Avril : +0,4%

Mai : +0,7 %

Juin : + 0,7%

Juillet : +0,3%

Aout : + 0,5 %

Septembre : -0,6%

Octobre : + 1%

**+6,2 % sur un an**

Evolution des pensions :

**+ 1,1% en janvier 2022**

**+ 4% au 1er juillet 2022**

Indemnité Inflation

100€ versée aux Retraités ayant une pension inférieure à 2000€ nets mensuels, en février 2022

Forfait Patient Urgence

19€61 non pris en charge par la CPRP mais par vos mutuelles

**BON A SAVOIR**

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités  
SNCF : 0809 400 110

**Edito : il est temps de leur faire leur fête...**

Encore une fois, le constat s'impose : les prix augmentent et pas qu'un peu. En particulier les prix de l'alimentation et les prix de l'énergie. Ce n'est pas faire preuve de misérabilisme d'affirmer que cet hiver des retraités auront froid, des retraités auront faim ! Et pendant ce temps là, le profit des grandes entreprises n'a cessé d'augmenter. En conséquence, le montant des revenus des patrons des entreprises du CAC 40 dépasse en moyenne les 8 millions d'euros annuels soit 22 000 euros par jour ! Et pendant ce temps là, le gouvernement s'en prend aux chômeurs, par la réduction des droits aux allocations. Et cela s'accompagne d'un discours nauséabond rendant les chômeurs responsables de leur situation. « L'incitation » à reprendre un travail au plus vite n'est qu'une volonté de montrer du doigt une catégorie de travailleurs à une autre. A nous de ne pas tomber dans ce piège grossier.

A quelques exceptions près, le climat n'est pas à la révolte (quoique les salariés des raffineries ont montré qu'il est possible et nécessaire de lutter pour ses revendications. De même, les contrôleurs ouvrent peut être la voie à l'ensemble des cheminots). Les salariés, les retraités, subissent les hausses en tous genres, ils rentrent la tête dans les épaules, comme s'ils craignaient que les balles qui sifflent en Ukraine ne viennent jusqu'ici. Il faut dire que la propagande que nous subissons à longueur de médias n'incite pas à descendre dans la rue. Et si ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts en fin de mois augmente de façon exponentielle, il faut remarquer que dans le même temps les dépôts sur les Livrets A (épargne populaire s'il en est) battent les records en 2022 (sauf en octobre) Mais les grands mouvements revendicatifs ne préviennent jamais et la classe ouvrière en colère est imprévisible !

La classe capitaliste, les gouvernements à leur service ont décidé d'accélérer les mesures contre les salariés, contre les chômeurs, contre les retraités, afin d'augmenter les profits des actionnaires. Le rôle des organisations syndicales est minimisé : la Commission Exécutive de la Confédération FO du 22 novembre note que la réforme de l'assurance chômage « *marque l'arrêt définitif ... du paritarisme* ». Alors, les prochains mois devront voir les mobilisations se multiplier contre les projets néfastes, les contre-réformes... A nous de démontrer à ceux qui pensent que tout cela passera comme une lettre à la Poste qu'ils croient au Père Noël !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,

**CE UCR des 24 et 25 novembre 2022**

## Intervention de Gérard Le Mauff

Mes camarades, vous avez le fraternel salut de la Section fédérale des retraités FO cheminots. Nous attendons dans la soirée le résultat des élections professionnelles à la SNCF ....

Nous nous réunissons pour faire le point de la situation sociale et du nouveau contexte dans lequel se situe aujourd'hui notre activité syndicale.

Nous partageons je pense le sentiment d'une situation sociale qui se détériore jour après jour, lourde de tempêtes à venir.

Selon le 16 -ème barème IPSOS 2022, cette situation s'est aggravée « dans des proportions - je cite - rarement observées ». Désormais 25 % des français restreignent leurs dépenses d'alimentation, 41 % peinent à payer leurs factures, 45 % pour les dépenses d'essence, 51 % ont leur compte en banque à zéro ou négatif en fin de mois. Le taux de personnes âgées au RSA a augmenté de 157 % en 10 ans.

Mon livreur de fuel me disait récemment que des clients, notamment des retraités avait dû réduire leur livraison habituelle pour cet hiver ; le litre est passé de 1 à 1,7 €. Certains ont même dû demander un prêt pour payer la facture (ma conseillère bancaire me l'a confirmée)

Il y a quelques jours les personnels du CHU de Nantes étaient en grève. Je vous lis quelques uns de leurs témoignages parus dans la presse locale :

« Marie, 86 ans admise aux urgences. Elle a fait un AVC. Elle passera ses 12 dernières heures de vie seule, dont 9 heures sur un brancard dans un couloir.

« ML, col du fémur fracturé, sur un brancard dans les couloirs des urgences depuis 28 heures « Théo 2 mois transféré en réanimation à 200 km de chez lui «

Noé, 4 semaines, patientera 16 heures dans le couloir des urgences pédiatriques «

Anna 17 ans attendant 11 h et demi, pâle et douloureuse, sans dire un mot, sur une chaise à côté de sa maman, avant d'être allongée, soulagée pour avoir enfin le diagnostic : appendicite aiguë...

87 % du territoire national est aujourd'hui touché par la pénurie de médecins généralistes. L'île de France est le premier désert médical. Il faut 10 ans pour former un médecin, mais, au lieu d'un plan massif de recrutement et de revalorisations, le gouvernement déshabille Paul pour habiller Pierre ....

Les départs d'agents des services publics sont importants (dans l'hospitalier, et l'éducation nationale notamment), comme les arrêts de travail. Les recrutements y sont devenus difficiles tant les emplois sont sous-payés, et les conditions de travail très détériorées ... Ma factrice nous disait hier autour d'un café - elle était venue avec ses calendriers - que les tournées s'allongent sans cesse, qu'elle n'a plus le temps de déjeuner le midi et que ces collègues venaient d'apprendre que leurs heures sup, en augmentation constante dans ces conditions, ne leur seraient pas payées ...

Décourager, dégoûter les agents des services publics : un moyen supplémentaire - consécutif à l'assèchement continu des moyens - de favoriser le développement du

privé.

J'arrête là, mais vous avez-vous-mêmes de quoi compléter ce tableau ...

Tout cela a des conséquences pratiques, importantes et même graves, sur la vie des retraités

Mr Macron ne parle que de « guerre », « d'économie de guerre ». Il met d'ailleurs ses décisions en conformité en augmentant encore le budget d'armement de 3 MM € (au détriment des services publics qui crèvent pendant ce temps-là).

Les salariés ne restent bien sûr pas sans réagir et les grèves pour les salaires en particulier se multiplient en ce moment, avec des succès notables.

Le gouvernement persiste néanmoins dans son offensive tous azimuts contre nos droits.

- Michel Beaugas vient de s'insurger avec raison devant les caméras contre la diminution de la durée des droits des chômeurs.

- La loi de financement de la Sécu - je ne reviens pas sur l'analyse que nous en avons faite - est passée au forceps via la cinquième utilisation en quelques jours de l'article 49-3 de la constitution (« coup d'état permanent » disait un spécialiste)

- Une loi aggravant les conditions de retraite, contre l'avis unanime des confédérations et d'autres, malgré un rapport du COR loin d'être alarmant est sur les rails pour janvier nous a affirmé Me Borne .... Peut-être encore avec l'article 49- 3. Mais bien sûr il y a loin de la coupe aux lèvres ....

Mes camarades, « Il n'est de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre » disait Molière. Ce choix gouvernemental délibéré - malgré son affaiblissement évident depuis les dernières élections - le conduit, consciemment, à devoir faire face, à un moment où à un autre, à des mobilisations majeures, voire des affrontements de colère .... et de désespoir

Nous devons avoir cela à l'esprit.

Je ne pense pas à cet égard, qu'il y ait de hasard à ce que les moyens attribués aux « forces de l'ordre » - avant on parlait de « gardiens de la paix » - viennent de bénéficier via la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, de 15 milliards € supplémentaires sur cinq ans. Il y est aussi instauré une « amende forfaitaire délictuelle » qui pourrait fort bien visée des manifestants ...

Dans cette situation, la préservation de notre syndicalisme libre et indépendant, dans lequel les salariés - en activité ou en retraite - puissent avoir confiance, sera à coup sûr déterminant pour arracher la satisfaction des revendications et porter un coup d'arrêt à cette politique sociale mortifère.

Il n'y a pas de secret, ni de solution miracle, ni de sauveur suprême, plus que jamais sans doute, persévérons à construire patiemment nos organisations FO, à l'écoute et au plus près des retraités, en les informant sans relâche, en prenant comme nous le faisons toutes les initiatives nécessaires pour faire valoir nos revendications.



## Comité Exécutif de l'UCR FO - 24 et 25 novembre 2022

### Résolution (votée à l'unanimité)

Le Comité Exécutif de l'UCR FO réuni les 24 et 25 novembre 2022 à Paris a fait le point de la situation, en particulier celle des retraités. Il réaffirme son accord avec les résolutions adoptées au Congrès confédéral de Rouen exprimant par la même l'unité de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE. Il partage en particulier le contenu des résolutions de la CE Confédérale du 27 Octobre et du 24 novembre dernier.

#### 1/ Non à la guerre, Retour à la paix

Le Comité exécutif de l'UCR FO fait siens les propos de la Confédération réaffirmant « sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs. Elle réaffirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice. C'est pourquoi elle se prononce pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats. »

#### 2/ Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux

Dans une situation qui voit l'inflation atteindre des sommets qu'on n'avait pas connu depuis plus de 40 ans, où les prix de l'énergie et des produits de consommation courante s'envolent, le Comité Exécutif réaffirme que le combat pour le rattrapage des pertes subies, l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux est plus que jamais d'actualité.

Le Comité Exécutif rappelle sa revendication et l'indexation des pensions de retraite sur le salaire moyen.

Concernant les retraités, le Comité Exécutif rappelle en effet que la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à près de 6% entre janvier 2017 et août 2022 et ce, malgré l'aumône de 4% accordée au 1er juillet 2022 et l'augmentation de 5,12% des retraites complémentaires obtenue grâce à l'action de nos représentants.

Cette perte est encore plus importante pour ceux qui ont subi l'augmentation de 25% de la CSG puisqu'elle s'élève à 7,2%, soit l'équivalent de 2,5 mois de pension.

Aussi, le Comité Exécutif invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se mobiliser (conférence de presse, pétition, délégation...) pour obtenir un rattrapage des pertes subies en commençant par une augmentation des pensions à hauteur de l'inflation réelle dès le 1er janvier 2023.

#### 3/ Défendre la protection sociale collective

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui a été adopté via l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution ne répond pas aux besoins énormes révélés par la crise sanitaire liée au COVID. En effet, l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) 2023 s'établit à 244,1 milliards d'euros, ce qui est présenté par le Gouvernement comme une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. Pour le Comité exécutif, cette présentation est men-

songère puisque l'ONDAM 2022 s'élevait à 245,9 milliards d'euros y compris les dépenses liées à la pandémie de Covid qui relèvent en fait de l'État.

Par ailleurs, l'ONDAM 2023 s'avère nettement en retrait par rapport à l'inflation d'autant qu'il n'intègre pas les dépenses nouvelles que sont les revalorisations de la fonction publique hospitalière. Pour le Comité Exécutif, ce PLFSS va se traduire par un nouvel affaiblissement de notre système de santé.

Mais surtout, ce PLFSS confirme l'orientation prise depuis plusieurs années qui se traduit de plus en plus par l'étatisation de la Sécurité sociale.

Pour FO, il faut rétablir les cotisations sur la masse salariale en lieu et place de la CSG, annuler le financement par la TVA et supprimer les exonérations patronales.

Le Comité Exécutif réclame la défiscalisation des cotisations des complémentaires santé pour tous sous forme de crédit d'impôt.

#### **4/ CNAV et CARSAT : Pour l'embauche massive et immédiate de personnel**

Le Comité Exécutif dénonce les retards de plus en plus nombreux dans le traitement des dossiers de retraite dans les CARSAT qui aboutit à ce que des retraités se retrouvent sans ressources durant parfois plusieurs mois.

Pour le Comité Exécutif, la principale raison de ces dysfonctionnements réside essentiellement dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés par les contrats d'objectifs et de gestions, alors même que le nombre de demandes de départ en retraite augmente chaque année au minimum de 3%.

Le Comité Exécutif exige la création de tous les postes pérennes en CDI, nécessaires au bon fonctionnement de la CNAV et des CARSAT.

#### **5/ Grand âge et perte d'autonomie**

Le Comité Exécutif constate que, concernant le grand âge et la perte d'autonomie, le PLFSS ne répond absolument pas aux attentes des personnes âgées et des personnels du secteur.

En effet, il ne prévoit que 3000 soignants supplémentaires soit à peine ½ poste par EHPAD et 4000 places nouvelles de soins infirmiers à domicile alors même que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) considère qu'il faudrait former 350.000 professionnels d'ici 2025 dont plus de 92.000 à créer et 200.000 à renouveler du fait notamment des départs en retraite.

Face à la tentative du gouvernement d'associer les organisations syndicales à l'opération « La fabrique du bien vieillir » (CNR) pour ne pas répondre aux revendications urgentes, plus que jamais le Comité Exécutif estime indispensable la mobilisation de l'UCR avec toutes les structures de la Confédération concernées pour obtenir :

1 agent par résident dans les EHPAD

La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population

La création de 100.000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail

Le CE mandate le BN pour prendre tous les contacts nécessaires avec les acteurs du secteur

Le CE rappelle sa revendication de la suppression de la 5ème branche, et la prise en charge de la dépendance par l'Assurance-Maladie.

## **6/ Réforme des retraites : Si pour le gouvernement il s'agit de la mère des réformes, pour FO il s'agit de la mère des batailles**

Face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement de remettre en cause notre système de retraite obtenu grâce aux combats et aux sacrifices de nos aînés, le Comité Exécutif de l'UCR FO invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se tenir prêtes à répondre aux appels de la Confédération pour construire le rapport de force indispensable pour s'opposer au recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à l'allongement de la durée de cotisations et de remise en cause des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

Le Comité Exécutif considère que le transfert des cotisations AGIRC ARRCO vers l'URSSAF voulu par le gouvernement constitue une remise en cause du paritarisme et un véritable racket ouvrant la porte à l'instauration d'un régime unique géré par l'État avec toutes les conséquences néfastes que cela pourrait avoir y compris pour les retraités actuels. Le CE exige le retrait définitif de cette mesure.

Avec la Commission exécutive confédérale FO, réunie le 24 novembre, l'UCR FO « condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté par le ministre du Travail »

## **7 : Défendre les libertés syndicales**

Avec la CE confédérale, le Comité Exécutif estime très important dans le contexte actuel de renouveler « son exigence que soient rétablis tous les droits et libertés syndicales, elle n'acceptera en particulier aucune remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève ».

## **8/ Unité d'action et développement de l'UCR FO**

Le Comité exécutif rappelle son attachement à l'unité d'action dès lors que celle-ci repose sur une position commune concernant les revendications et les moyens de les faire aboutir.

En ce sens, il se félicite du travail effectué par l'UCR FO dans le cadre du groupe des 9 en particulier sur la question du pouvoir d'achat et sur le PLFSS.

Il invite toutes les UDR FO et toutes les sections fédérales à continuer à agir en ce sens en ayant à l'esprit, comme le rappelle la Confédération, qu'« une succession de journées « saute-mouton » ne peut pas constituer une réponse efficace et mobilisatrice et est facteur d'éparpillement des forces. » ne permettant pas de faire aboutir les revendications.

Sur ces orientations, le Comité Exécutif considère que, dans le respect des prérogatives de chacune des structures qui composent l'UCR FO, le renforcement de notre organisation est une tâche de tous les instants : « Retraité un jour, Syndiqué toujours ! »



## **Décisions des 9 organisations de retraité·e·s réunies mercredi 23 novembre 2022 de 10 h à 12 h 30**

**Rencontres avec les élu·e·s dans les départements** : la FSU transmet sa centralisation commencée sur les contacts avec les élu·e·s aux autres organisations qui complètent pour avoir une vision globale.

**Une action spécifique aux retraité·e·s** est demandée par les équipes, sans percuter les actions confédérales sur les retraites qui suivront probablement. Pour cela il est décidé :

- Pour montrer leur volonté d'agir, les 9 organisations se réuniront le lundi 12 décembre. Elles adopteront un communiqué offensif (projet rédigé par la CGT) annonçant une action des 9 en début d'année sur la pension, la santé, les services publics, ... Elles préciseront les modalités d'action en se fixant l'échéance maximum de fin janvier.
- Nous demandons aux organisations syndicales de jeunes une rencontre avant la fin de l'année, afin de préciser ce qu'il est possible de faire ensemble, depuis une conférence de presse jusqu'à une action. L'objectif est de demander ensemble un meilleur partage des richesses au gouvernement qui néglige 56 % de la population (les jeunes et les retraité·e·s) au profit des entreprises : le gouvernement choisit d'enrichir les entreprises en précarisant celles et ceux qui sont hors de l'emploi.

**La CNSA tient une place grandissante dans la gestion de la perte d'autonomie.** Un courrier d'alerte (projet rédigé par la CGT) sera envoyé. Au-delà de ce courrier, une mobilisation originale pourra être préparée ultérieurement.

**Dossier pouvoir d'achat** : la qualité du document unitaire réalisé est soulignée. Il comprend tous les éléments pour mesurer la perte de pouvoir d'achat depuis plusieurs périodes. Face à la diversité des cas personnels, un chiffrage précis n'est pas possible, le document en reste à la demande de mesures prises par le gouvernement pour rattraper le pouvoir d'achat.

Solidaires ajoute un projet de chapeau et la prochaine réunion du 12 décembre adoptera le texte qui sera présenté à la presse, joint au communiqué sur l'action.

Chaque organisation le diffusera tel quel à ses équipes qui l'utiliseront comme elles le désirent.

**ASH** : Solidaires termine une note de 4 pages qui explique ce qu'est l'ASH à des personnes qui découvrent le sujet. La réunion du 12 décembre s'accaparerait cette note et discuterait de son utilisation. Une partie de cette note pourra figurer dans le courrier à la CNSA.

**Rencontre avec les organisations syndicales de la santé.** Nous avons rencontré l'intersyndicale santé et diffusé un communiqué commun, puis la covid a rompu le lien. Un travail commun s'avère particulièrement important en ce qui concerne les besoins dans les hôpitaux, la situation dans l'Aide à domicile et dans les EHPAD. Chaque organisation teste son secteur sur ce souhait de nouvelle rencontre, mais il faut laisser passer la période des élections professionnelles dans ce secteur. La CGT rédige une note, notamment sur l'évolution insuffisante de l'ONDAM et sur les déserts médicaux (nous revendiquons des centres de santé publics qui acceptent le tiers payant et refusent le dépassement d'honoraires).

**Prochaine réunion** : lundi 12 décembre à 9 h 30 dans les locaux de la FSU.

## La « dématérialisation » des FC des ayants droits est en marche : informations utiles pour 2023.

### FIN DES FICHETS « PAPIER »

Depuis cette année les fichets papier annuels ne sont plus envoyés aux ayants droits. Ils sont désormais stockés sur un compte personnel via l'application <https://facilites-circulation.sncf.fr>. Les fichets papier antérieurs sont à renvoyer par courrier - avec l'imprimé correspondant - au centre de numérisation d'Amiens. Ils seront ainsi transférés sur le compte personnel de l'ayant droit.

Les fichets papier restent cependant valables jusqu'au 31 décembre 2023.

### LA CARTE DE CIRCULATION « PAPIER » va disparaître ( sauf exceptions)

→ Il n'y aura pas cette année, d'envoi de coupon millésimé 2023 à coller sur la carte.

La carte de circulation papier munie du coupon 2022 restera quand même valable toute l'année 2023, MAIS avec présentation du courrier nominatif (envoyée en nov.) portant la mention :

*Important :*

*Afin d'accompagner la transition vers le « tout numérique », les cartes de circulation papier 2022 seront exceptionnellement acceptées dans les trains durant l'année 2023 pour les ayants droit des retraités, sur présentation de cette lettre nominative au chef de bord.*

Pour autant, nous sommes fortement invités à faire rapidement les démarches pour obtenir la carte « digitale » .... Un courrier personnel en indique les modalités, en intégrant une photo de l'ayant droit sur le compte personnel via l'application.

→ A noter que pour les retraités et ayants droit de plus de 70 ans - qui plus est ne disposant pas d'internet - une impression papier de la carte annuelle de l'ayant droit pourra être obtenue, chaque année, sur demande.

### FC des ascendants

Suite à plusieurs demandes, rappelons que :

**Nos ascendants (parent, grand parent) restent bénéficiaires des FC soit un fichet de 4 cases par an.**

(Figure dans l'accord de branches classifications/rémunérations, au tableau A2 « Récapitulatif des FC de loisir des retraités de la branche ferroviaire »)

## Les sections se réunissent

### Strasbourg



La section retraités FO-First de Strasbourg accueillait, mardi 29 novembre, une centaine de participants au centre de randonnées de Chatenois.

Présidée par **Jacques Martin**, la réunion avait d'abord à son ordre du jour une présentation de la situation sociale nationale par Gérard Le Mauff :

Pouvoir d'achat des retraités avec l'augmentation des prix ; état - dégradé - du système de santé, comme des services public (contexte de privatisation des liaisons TER) ; accroissement général de la pauvreté et de la précarité ; démocratie mise à mise comme des libertés syndicales ; activité et décisions du « groupe des 9 unions de retraités ». L'évolution des facilités de circulation (« dématérialisation » des cartes et fichets des ayant droit et fiscalisation) a fait aussi l'objet d'explications et de questions.

Les participants ont ensuite été informés des résultats des élections professionnelles au niveau local (solide progression aux ateliers de Bischeim) et national.

Jacques a ensuite présenté le bilan (très apprécié) des sorties et voyages organisés en 2022, ainsi que le -copieux - programme 2023.



Raymond Stiegler a présenté l'action de son association en faveur des populations du village de Gamadji au Sénégal.

Il a remercié chaleureusement le soutien des membres de la section qui a permis de récolter 2500 €.

Après l'apéro convivial, nous nous sommes retrouvés à déjeuner....

Belle journée donc.

## Elections professionnelles à la SNCF

Ces élections - par votes électroniques - se sont déroulées du 17 au 24 novembre. Elles ont permis d'élire les représentants des cheminots dans les Comités Sociaux et Economiques (CSE) et de mesurer la représentativité « légale » de chaque organisation syndicale.

- Avec - en titulaires, l'élection de 26 délégués FO en collège exécution, 20 en maîtrise et un en cadre et en suppléants 27 délégués FO en collège exécution, 22 en maîtrise et un en cadre - notre fédération obtient **12 élus de plus qu'en 2018**.
- Notre fédération maintient sa **représentativité (plus de 10 % des voix) dans 9 CSE comme en 2018** (avec 2 gains pour deux pertes)
- **Augmente** - pas assez - sa représentativité générale de **+0,16 % (7,79 %)**

----

La CGT avec 32,44 % perd 1,58 %

L'UNSA avec 22,10 % perd 1,86 %

Sud rail avec 18,67 % gagne 1,39 %

La CFDT avec 15,94 % gagne 1,64 %

La CGC avec 4,07 % perd 0,87 %

## Agenda

Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 décembre : Bureau fédéral extraordinaire (bilan des élections)

Jeudi 8 décembre : Conseil national de la Fédération

Mercredi 14 décembre : Bureau national de l'UCR

Jeudi 15 décembre : Bureau national de la section fédérale des retraités

La sortie nationale 2023 aura lieu  
les 4 et 5 avril 2023 à Bordeaux